

## JALON 2 : JUGER LES CRIMES NAZIS APRES NUREMBERG.

### GROUPE 4 : LE PROCES KLAUS BARBIE.

*Sujet : Montrez que les procès contre les criminels nazis après Nuremberg (1946) poursuivent un objectif judiciaire, historique et mémoriel. Votre travail devra comporter une introduction, un développement et une conclusion.*

*Au brouillon, vous complétez le tableau qui vous servira de coup de pouce.*

#### Document 1 :

Jusqu'en 1969, [la mémoire de la Seconde Guerre mondiale] se focalisait sur la vision d'une France glorieuse, exaltant les résistants, niant l'incidence de Vichy et la spécificité de la Shoah. Désormais, elle agrège de plus sombres réalités, rappelant la réalité et la popularité de l'Etat français, découvrant le sort que le nazisme et son allié vichyste réservèrent aux juifs vivant dans l'Hexagone entre 1940 et 1944 (...). La figure du héros s'efface devant celle de la victime : Buchenwald<sup>1</sup> symbolisait la réalité concentrationnaire ; Auschwitz l'incarne dorénavant. La Résistance passionnait l'opinion ; c'est aujourd'hui Vichy qui l'intrigue. Les Français communiaient volontiers dans la légende ; maintenant, ils réclament la vérité et se muent en procureurs. Les pouvoirs publics avaient, jusqu'alors, adopté une vision plutôt syncrétique du passé, défendant (...) une conception extensive de la Résistance, confondant dans la barbarie nazie les destins tragiques du déporté, du prisonnier, voire du requis. Les temps nouveaux invitent à la distinction.

O. Wiewiorka, *La mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres de la Libération à nos jours*, éditions Seuil, 2010

1. Camp de concentration vers lequel ont été déporté de nombreux résistants français

Document 2 : Interview de Beate Klarsfeld, 5 février 1983 au journal Télévisé de TF1. Consulté le 13 juin 2020.

<https://youtu.be/iY6c3RnzfQM>

Document 3 : Consulté le 13 juin 2020.

<http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/la-justice-dans-lhistoire-10288/il-y-a-25-ans-le-premier-proces-filme-24073.html>

#### Document 4 :

Au matin du 6 avril 1944, Julien Favet est aux champs. Short, torse nu, il attend qu'un gamin de la colonie lui apporte son casse-croûte, comme chaque matin. « Au bout d'un moment comme je ne voyais rien venir, je suis allé à la maison pour voir ce qu'il s'y passait ». « La maison », c'est le home d'enfants juifs qui s'est installé l'année dernière à Lelinas aux portes d'Izieu.

« Là, j'ai vu trois hommes en civil accoudés au grand bassin qui est devant le bâtiment. Je les ai regardés. Il y en avait un que je connaissais mais j'ai fait semblant de rien et j'ai continué à marcher en direction de la femme des patrons ». Favet a repéré la voiture de la police allemande et les deux camions. « J'ai pensé qu'ils arrêtaient tout le village », explique-t-il au président. Il voit les enfants entassés dans les véhicules.

Un soldat l'arrête « Vous, sauté ? », lui dit l'Allemand. Favet ne comprend pas. Tout à l'heure le jeune étudiant Léon Reifmann a sauté d'une fenêtre pour échapper à la rafle et tous ceux qui passent sur le chemin sont suspects. Un civil vient de se détacher du groupe de trois et s'avance « Il avait une gabardine et un chapeau mou, c'était Klaus Barbie. » L'homme s'approche de Favet et l'inspecte. Meticuleusement. Pas un seul mot n'est échangé pendant ce long regard. « Et puis il m'a dit quelque chose comme « Allez ! ».

Favet repart vers la maison de ses maîtres. « J'ai regardé les camions. Tous les enfants étaient dedans. Les plus grands, qui avaient 10 ou 12 ans, essayaient de s'enfuir en sautant mais deux soldats allemands les rattrapaient tout de suite et les renvoyaient dedans comme des sacs de pommes de terre. » Julien Favet ne peut plus parler.

« Vous avez reconnu Barbie ? », interroge le président. Oui, c'est exact, je le jure. Je l'ai reconnu à son regard ». Le témoin cherche le mot juste. « Je l'ai reconnu comme si c'était vous monsieur le Président. Sauf votre respect ».

*Libération*, le 28 mai 1987

Document 5 :

a. Jean-Noël Jeanneney souligne l'utilité de ces témoignages. Se dégage la seule véritable responsabilité de notre profession dans le prétoire : aider ceux qui en ont la tâche, magistrats ou jurés, à mieux rendre la justice. A si grande distance de temps entre les faits et la sentence (imaginons Dreyfus, Esterhazy ou Zola dans les années 50), il s'agit au premier chef de lutter contre l'anachronisme (...) tout en résumant ce que la connaissance acquise dans l'intervalle par un labeur collectif a établi quant au contexte dans lequel les actes en cause ont été accomplis. (...). Ce qu'on a pu connaître des dépositions des universitaires français et étrangers à Bordeaux – Jean-Pierre Azéma, Marc-Olivier Baruch, Philippe Burrin, Robert Paxton, René Rémond -, et des questions qu'on leur a posées, allant des plus élémentaires aux plus pointues, me paraît démontrer qu'ils ont été plus qu'utiles, indispensables, pour aider les jurés et les juges à se prononcer à meilleur escient, en restituant pour eux, parmi la multiplicité des possibles disparus, ce que furent la liberté de l'homme impliqué, sa connaissance des conséquences de ses actes, la chronologie précise de ses choix. Ils me paraissent donc avoir été bien inspirés en répondant à la convocation du peuple français. Jean-Noël Jeanneney, « A quoi servent les historiens ? », L'Histoire, n°222, 1998

b. Henry Rousso explique son refus de témoigner. Etrange situation quand on y songe : les historiens n'ont pas été sollicités durant la phase d'instruction (...) tandis que l'on réunissait les pièces, qu'on en faisait le tri, la critique : bref, une démarche qui présente des analogies avec l'enquête historique. En revanche, les voilà cités, à grand renfort de tambours, au moment où la procédure judiciaire est la plus éloignée de leur pratique, à savoir l'oralité des débats d'une cour d'assises, au sein de laquelle le poids de la rhétorique judiciaire est considérable, une rhétorique qu'ils ne connaissent pas et qu'ils ne maîtrisent pas. Supposés informer les jurés d'événements que ceux-ci n'avaient pas connus, les historiens étaient en fait dans la même situation que leurs élèves d'un jour : non seulement ils n'avaient pas non plus connu cette époque pour la majorité d'entre eux, mais de surcroît, comme les jurés, ils étaient les seuls à ne pas connaître le dossier puisque celui-ci n'était accessible qu'aux magistrats, aux parties civiles et à l'accusé.

Henry Rousso, La hantise du passé, entretien avec Philippe Petit, Textuel, 1998

Documents 6 :



La Une du Journal *Libération*, 7 février 1983.

# Klaus Barbie a été condamné à la réclusion à perpétuité

Justice et réconciliation

La justice a donc rendu son verdict. À l'issue d'un procès que tous les observateurs, notamment ceux de la presse étrangère, s'accordent généralement à reconnaître comme exemplaire. Est-ce à dire que tout le monde tire les mêmes enseignements de la terrible façon d'histoire assénée...

La Cour d'assises du Rhône a condamné Klaus Barbie à la réclusion criminelle à perpétuité. Après six heures et demie de délibération, le verdict – salué par les applaudissements du public – a été rendu vers une heure du matin, le samedi 4 juillet, dans une atmosphère tendue. Au cours de sa plaidoirie, M. Vergès avait tenté de réfuter les accusations por-

tées contre Barbie qu'il a présenté comme « un petit pion sans état d'âme et sans problèmes sur un échiquier trop compliqué pour lui ». L'avocat, hué à la sortie du palais de justice, a dû être protégé par la police. Klaus Barbie, qui avait déclaré, avant les délibérations du jury, « n'avoir pas commis la rafle d'Izieu », a l'intention de se pourvoir en cassation.

## Dix-sept crimes contre l'humanité

par Jean-Marc Théolleyre

Samedi 4 juillet, à 0 h 40, au terme d'un procès commencé le 11 mai, Klaus Barbie ramené à

vement ses entrées et ses sorties s'ouvrait lentement. Le président André Cerdini annonçait la reprise de l'audience, demandant au service d'ordre de faire entrer

donne la possibilité de parler. Avec-tous quelque chose à dire pour votre défense ? - Alors, pour la première fois, depuis qu'il avait déclaré le

Le Monde, 5-6 juillet 1987.

Document 7 : Exposition sur le procès de Klaus Barbie, 2017.

The image shows a website header for the exhibition. On the left is the logo for 'Mémorial de la Shoah - Musée, Centre de documentation'. To the right of the logo is a location pin icon and the text 'LE PROCÈS KLAUS BARBIE. LYON, 1987'. Further right is a red heart icon. Below this is a navigation menu with the following items: ACCUEIL, EXPOSITION, ÉVÈNEMENTS, RESSOURCES, ENSEIGNANTS, and INFOS PRATIQUES. The main content area features a large, dark, halftone-style photograph of Klaus Barbie. Overlaid on the photograph is the text '#EXPOPROCESKLAUSBARBIE' in small white letters, followed by the main title 'Le procès Klaus Barbie. Lyon, 1987' in large white letters, and the dates 'du 30 mars au 15 octobre 2017' in smaller white letters below the title.

## Documents complémentaires.

### Biographie :

Officier SS, il devient en 1943 chef de la Gestapo de la région lyonnaise. Surnommé le « boucher de Lyon », il fait arrêter de nombreux Juifs et résistants qu'il torture, dont Jean Moulin. Réfugié en Bolivie, il est extradé vers la France en 1983, jugé et condamné en 1987 pour crimes contre l'humanité.

France inter : exposition Klaus Barbie. Consulté le 10 juin 2020.

<https://www.franceinter.fr/emissions/dans-le-pretoire/dans-le-pretoire-31-mars-2017>

**CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION**  
L'HISTOIRE, ESSENTIELLE AU PRÉSENT

VILLE DE LYON  
www.lyon.fr

accueil musée expositions visites rendez-vous jeune public scolaires ressources pratique

Accueil > musée > procès Barbie

ShareThis

### musée

un lieu de mémoire

**procès Barbie /**  
centre de documentation  
espaces d'expositions

### procès Barbie

**Procès Barbie, un évènement historique.**

Les extraits du procès Barbie constituent un temps fort de la visite du musée. Ce documentaire privilégie les déclarations des témoins et rend compte de l'émotion dans laquelle se sont déroulées les audiences.

- ▶ Séance à 10h30, 12h00, 14h30, 15h30, 16h30
- ▶ Durée : 45 min
- ▶ Entrée libre
- ▶ Déconseillé au - 12 ans

Klaus Barbie était le chef de la Gestapo à Lyon, chargé de la traque des résistants, des communistes et des juifs. Ses méthodes d'interrogatoire, particulièrement brutales, expliquent qu'on le surnomme à cette époque le « boucher de Lyon ».

Quarante ans après les faits, en mai 1987, il est jugé pour crimes contre l'humanité et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

Premier procès de ce type en France, le procès Barbie marque un moment important pour l'écriture de l'histoire et la mémoire des années d'occupation, participant au réveil de la mémoire collective des Lyonnais et préfigurant la **création du CHR**.

**A VOIR AUSSI**

OFFRE PÉDAGOGIQUE À DISTANCE

inscription newsletter  
infos pratiques  
presse  
contact

Recherche OK

Le verdict. Consulté le 10 juin 2020.

<https://youtu.be/FyMtOxtKF9s>

Parcours de Klaus Barbie. Consultés le 10 juin 2020.

<https://youtu.be/pLIIMmVSyj4>

<https://youtu.be/LLn9xxucQ24>

<https://youtu.be/NcUVhsSjisA>

<https://youtu.be/ASnV9ipshfU>

Témoignages de victimes. Consulté le 10 juin 2020.

[https://youtu.be/dAy\\_ecNTZxs](https://youtu.be/dAy_ecNTZxs)

Historien. Consulté le 10 juin 2020.

<https://www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins-dete-1ere-partie/proces-klaus-barbie-publier-pour-ne-pas-oublier>

Serge Klarsfeld et le procès : extrait de *Dimanche 13h15*, France 2, 11 février 2018. Consulté le 10 juin 2020.

[https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/allemande/video-les-klarsfeld-ont-reussi-a-faire-juger-le-nazi-klaus-barbie-pour-crimes-contre-l-humanite-une-premiere-en-france\\_2605678.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/allemande/video-les-klarsfeld-ont-reussi-a-faire-juger-le-nazi-klaus-barbie-pour-crimes-contre-l-humanite-une-premiere-en-france_2605678.html)